



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260922-DCM_20260922_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026

Publication : 29/09/2026

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_27
Référence Nomenclature n°7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service en charge : POLICE MUNICIPALE / ASVP

Objet : Création d'un tarif forfaitaire pour l'occupation du domaine public par des cirques et des organisateurs de festivités non-partenaires de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-3 et L.2125-1,

Vu le règlement municipal d'occupation du domaine public en date du 23 mai 2023,

Vu la décision n°2025-26 du 10 Juin 2025 portant tarification des droits perçus par la commune,

Considérant l'accueil ponctuel, sur le territoire de la commune, de cirques, spectacles itinérants et festivités organisés par des sociétés ou opérateurs privés,

Considérant que ces occupations peuvent nécessiter la mise à disposition d'un emplacement ainsi que l'accès à certains fluides fournis par la commune,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif forfaitaire applicable aux opérateurs ne bénéficiant pas d'une convention de partenariat, d'une convention d'objectifs ou d'un régime de gratuité dûment approuvé,

Considérant que la création d'un tarif forfaitaire permet d'assurer une facturation homogène et transparente des occupations temporaires du domaine public communal réalisées dans le cadre d'événements de type cirque, spectacle itinérant ou festivité privée,

Considérant que le tarif tient compte de la mise à disposition de l'emplacement et de l'accès aux fluides expressément autorisés par la commune, dans la limite des capacités techniques existantes,

Considérant que le forfait est applicable pour une durée maximale de 14 jours par événement,

Considérant que les opérations de nettoyage, la remise en état du domaine public et la réparation des dégradations imputables à l'occupant ne sont pas comprises dans le forfait,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_27
Référence Nomenclature n°7.2

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la création d'une redevance forfaitaire d'occupation temporaire du domaine public communal,
- Créer cette redevance par événement et par emplacement pour la durée ci-avant appliquée,
- Dire que le tarif s'applique aux sociétés et opérateurs privés ne bénéficiant pas d'un partenariat formalisé avec la Ville de Firminy,
- Dire que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre correspondant du budget de la commune,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la création d'une redevance forfaitaire d'occupation temporaire du domaine public communal,
- **CREE** cette redevance par événement et par emplacement pour la durée ci-avant appliquée,
- **DIT** que le tarif s'applique aux sociétés et opérateurs privés ne bénéficiant pas d'un partenariat formalisé avec la Ville de Firminy,
- **DIT** que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre correspondant du budget de la commune,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

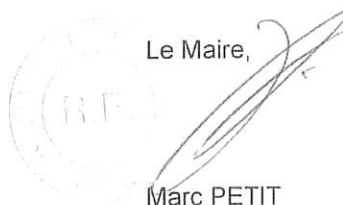
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,



Evelyn BERGER

Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 29 Septembre 2026...
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
J-C MONNERET

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_27
Référence Nomenclature n°7.2

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Création d'un tarif forfaitaire pour l'occupation du domaine public par des cirques et des organisateurs de festivités non-partenaires de la commune

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33